

AR Prefecture

006-210600110-20250930-300925_11-DE
Reçu le 08/10/2025



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 11 – COMMERCE – ENSEIGNES COMMERCIALES « SUPER U » ET «
PICARD » - REPOS DOMINICAL – DEMANDE DE DEROGATION ANNEE 2026 -
AVIS

Séance Publique Ordinaire du 30 SEPTEMBRE 2025
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : Mme Martine OLLIVIER à M. Guy PUJALTE, Mme Sylvie REVERDY à Mme Françoise SANCHINI, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI à Mme Carolle LEBRUN,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI,

ABSENTS : M. Julien PASQUINI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 20

VOTANTS : 24

Secrétaire : M. Grégory PETITJEAN

Date de convocation de séance : 24 septembre 2025

AR Prefecture

006-210600110-20250930-300925_11-DE
Reçu le 08/10/2025



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025

XI – COMMERCE – ENSEIGNES COMMERCIALES « SUPER U » ET
« PICARD » - REPOS DOMINICAL – DEMANDE DE DEROGATION ANNEE 2026
- AVIS

Madame Françoise SANCHINI, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail,

Vu le courrier du 06 août 2025 de l'établissement Super U et celui du 25 juin 2025 de l'enseigne Picard,

Par courrier en date du 06 août 2025, Monsieur Ludovic PANDOLFO, directeur de l'établissement de commerce de détail « SUPER U » située à Beaulieu-sur-Mer, et par courrier en date du 25 juin 2025, Monsieur Christophe VENGEON, directeur des ressources humaines de l'enseigne « PICARD » située à Beaulieu-sur-Mer, ont sollicité la possibilité d'ouvrir certains dimanches en 2026, à savoir :

* Pour l'enseigne « SUPER U » :

- Les 5, 12, 19 et 26 juillet 2026,
- Les 2, 9, 16 et 23 août 2026.

* Pour l'enseigne « PICARD » :

- 6 décembre 2026,
- 13 décembre 2026,
- 20 décembre 2026,
- 27 décembre 2026.

Considérant que cette démarche répond aux attentes de la clientèle locale et touristique.

Considérant qu'au vu des dispositions de l'article L3132-26 du code du travail, il appartient au Conseil municipal d'émettre un avis sur cette demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

- EMET un avis favorable à la demande de Monsieur Ludovic PANDOLFO, directeur de l'enseigne commerciale « Super U » situé à Beaulieu-sur-Mer, portant sur l'ouverture de son établissement les dix dimanches suivants : les 5, 12, 19 et 26 juillet 2026 et les 2, 9, 16 et 23 août 2026.

AR Prefecture

006-210600110-20250930-300925_11-DE
Reçu le 08/10/2025



- EMET un avis favorable à la demande de Monsieur Christophe VENGEON, directeur des ressources humaines de l'enseigne « PICARD » située à Beaulieu-sur-Mer, portant sur l'ouverture de son établissement les quatre dimanches suivants : les 06, 13, 20 et 27 décembre 2026,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR Prefecture

006-210600110-20250930-300925_11-DE
Reçu le 08/10/2025

